

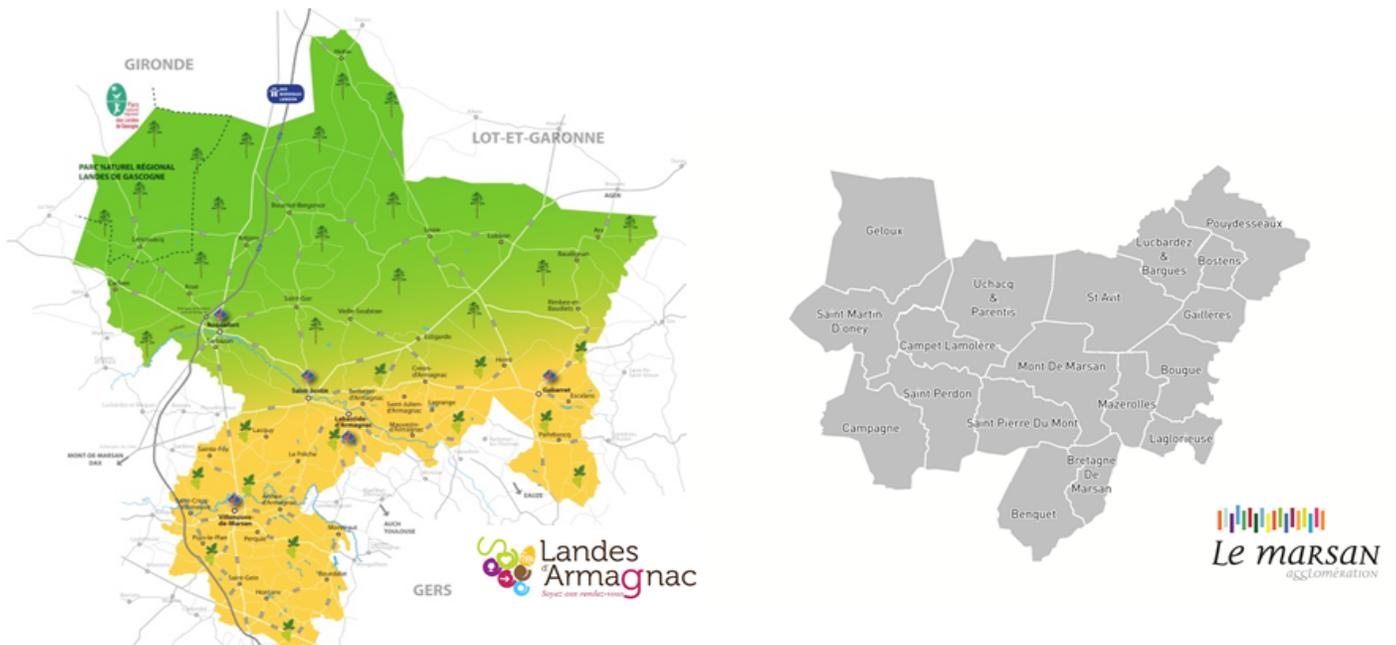
PLF DES LANDES D'ARMAGNAC ET DU MARSAN

Présentation de Territoire

1- Présentation du Territoire

Les Landes d'Armagnac et le Marsan sont localisés dans le département des Landes en bordure du Gers et du Lot-et-Garonne et représentent une population totale de 71 000 habitants. Les deux entités sont à la fois complémentaires en terme d'offre touristique mais très différents au niveau de leur organisation.

Longtemps enclavé au sein de la région Aquitaine, les Landes d'Armagnac et le Marsan sont aujourd'hui irrigués par l'A65 et se situent à mi-chemin des deux principales villes d'Aquitaine (Bordeaux et Pau).



La structuration du territoire est la suivante :

□ Le territoire touristique des **Landes d'Armagnac** se constitue administrativement de 2 établissements publics de coopération intercommunale, à savoir la Communauté de Communes de Villeneuve de Marsan en Armagnac Landais et la récente Communauté de Communes des Landes d'Armagnac (issue de la fusion de celles du Pays de Roquefort et du Gabardan). Ce territoire se compose de 39 communes et de plus de 15 000 habitants étendus sur environ 1100 km².

Depuis le 1^{er} janvier 2013, deux EPCI travaillent de concert au sein du Syndicat Mixte de Développement des Landes d'Armagnac qui se compose d'élus issus des deux communautés de communes. C'est cette structure qui donnera naissance à l'office de tourisme des Landes d'Armagnac.

□ Le territoire du **Marsan Tourisme** est constitué de 18 communes qui représentent une population de 56 000 habitants avec Mont de Marsan, préfecture des Landes comme ville centre. Ce territoire essentiellement urbanisé connaît actuellement une forte croissance démographique et une diversification de l'activité économique.

2- Une volonté et un projet commun

Les deux territoires touristiques que sont les Landes d'Armagnac et le Marsan désirent travailler aujourd'hui ensemble dans le cadre de plusieurs objectifs :

- Favoriser le développement de la fréquentation touristique entre les territoires et faire de l'est des Landes, une véritable destination touristique complémentaire du littoral landais et au coeur du grand sud-ouest ;
- Travailler avec des outils communs permettant une évaluation de l'activité touristique plus cohérente et harmonieuse afin de pouvoir évaluer l'impact économique de cette activité ;
- Construire une offre cohérente basée sur des richesses, valeurs et équipements touristiques communs.

3- L'Organisation Touristique

La prise en charge de l'accueil touristique sur ce territoire repose essentiellement sur les 2 Offices de Tourisme qui disposent d'une organisation différente.

□ **Les Landes d'Armagnac**

- 1 Office de Tourisme Intercommunautaire sous forme de régie administrative
- 4 bureaux d'accueil touristiques sur le territoire
- 14 000 personnes ont été renseignées en 2012
- 4,5 ETP
- Les Offices de Tourisme sont ouverts en basse saison :
 - **Saint Justin** - ouvert du lundi au jeudi de 10h à 12h et de 14h à 17h30, le vendredi de 10h à 12h ;
 - **Labastide-d'Armagnac** - ouvert le lundi de 14h à 17h30, le mardi, jeudi et vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h30 ;
 - **Gabarret** - ouvert du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h30 à 17h;
 - **Villeneuve-de-Marsan** - ouvert le lundi de 14h30 à 17h30, le mardi, jeudi et vendredi de 10h30 à 12h00 et de 14h à 17h30 et le mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30.

- Les Offices de tourisme sont ouverts en pleine saison :

→ **Saint Justin** - ouvert du mardi au samedi de 10h à 12h et 14h à 18h. En juillet et août : ouvert tous les jours de 10h à 12h30 et de 14h à 18h30 ;

→ **Labastide-d'Armagnac** - ouvert le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 10h à 12h et de 14h à 18h ; Le samedi de 14h à 18h ;

→ **Gabarret** - ouvert du lundi au samedi de 10h à 12h et de 15h à 18h ;

→ **Villeneuve-de-Marsan** - ouvert le lundi de 14h à 17h30 ; le mardi, jeudi, vendredi de 10h à 12h et 14h à 17h30 ; Le mercredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30 ; En juillet et août : du mardi au samedi de 10h à 12h30 et de 14h à 17h30.

□ Le Marsan Tourisme

- 1 Office de Tourisme communautaire sous forme d'E.P.I.C. depuis juin 2012

- 75 500 contacts enregistrés en 2012

- Budget 2013 : 966 000 €

- 1 bureau d'accueil permanent à Mont de Marsan et un point d'accueil saisonnier à la base de loisirs du Marsan à Saint-Pierre-du-Mont (juillet et août)

- 9,3 ETP et 2 ETP supplémentaires en recrutement à compter du 1^{er} septembre 2013.

- Gestion d'équipements touristiques (aire de camping-cars de 45 places, meublés touristiques et promotion de la base de loisirs du Marsan)

- L'Office de Tourisme du Marsan est ouvert :

→ **Mont de Marsan** - ouvert en basse saison du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h, le samedi de 9h à 13h, en moyenne saison du lundi au samedi de 9h à 18h et en haute saison (juillet et août) de 9h à 18h30 du lundi au samedi et de 10h à 14h le dimanche.

→ **Saint-Pierre-du-Mont** - ouvert du lundi au dimanche de 12h30 à 18h30 en juillet et en août.

4- L'offre Touristique du Territoire

Le territoire des Landes d'Armagnac a des caractéristiques paysagères saisissantes avec une partie très forestière au Nord puis agricole et plus particulièrement viticole au Sud. Cette composition lui vaut son appellation : Landes d'Armagnac.

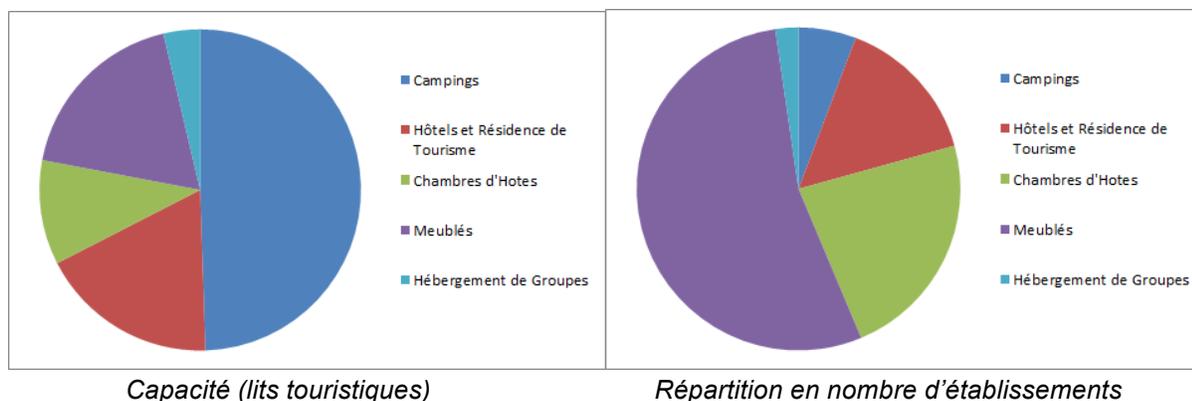
Son offre s'organise autour de 3 axes de développement touristique :

- l'oenotourisme,

- l'itinérance,

- l'écotourisme.

Cet espace touristique se compose de 87 établissements d'hébergement touristique pour une capacité de 1358 lits marchands comptabilisés en 2012. 49,5% de cette capacité totale représente celle des campings et hébergements de plein air, 18,3% celle des meublés, 18% celle des hôtels et résidences de tourisme, 10,5% celle des chambres d'hôtes et enfin 3,7% celle des hébergements de groupe.



Le Marsan Agglomération est un territoire essentiellement urbanisé qui est une zone de transition paysagère entre la Haute Lande forestière au nord, la zone viticole des Landes d'Armagnac à l'est et la Chalosse au sud. 67 établissements d'hébergement sont recensés sur le territoire, mais 75 % de cette offre se situant en hôtellerie.

Son offre est axée principalement sur :

- le tourisme d'affaires,
- le tourisme événementiel (férias, Arte Flamenco, Mont de Marsan Sculptures, Marsan sur Scènes...),
- le tourisme vert.

Les deux territoires ont des richesses et des offres transversales et communes:

En ce qui concerne l'**oenotourisme**, si les Landes d'Armagnac bénéficient sur leur territoire de la présence de nombreux producteurs d'Armagnac et de produits locaux de grande qualité, le Marsan représente de par sa taille et son rayonnement l'une des portes d'entrée du Bas Armagnac Landais.

L'**itinérance** représente une offre commune majeure aux deux territoires avec de nombreux axes de randonnées et surtout la Voie Verte de l'Armagnac et du Marsan qui relie la commune de Gabarret à Mont de Marsan en traversant les deux territoires. Il s'agit à la fois d'un moyen pour favoriser la découverte entre les deux territoires, mais également d'un support pour valoriser leur liens (sous la forme d'une offre d'itinérance particulière ou d'un événementiel...).

Le troisième axe, l'**écotourisme** est un élément qui réunit sites et valeurs des deux territoires comme l'illustre le projet de Parc Naturel Urbain du Marsan. Dans le cadre de ce projet d'aménagement de sites naturels sur le territoire du Marsan et des Landes d'Armagnac, il existe un certain nombre d'actions fédératrices telles que :

- l'aménagement de la voie bleue qui relie Roquefort à Mont-de-Marsan par canoë-kayak,
- la promotion communes des différents sites naturels par les deux Offices de Tourisme,
- la pérennisation et la promotion commune des animations existantes.

Un dernier axe pourrait venir s'ajouter aux richesses fédératrices de ces deux territoires : **le patrimoine** et l'action commune "Les Landes Revisitées: le meilleur est à l'intérieur" qui illustre très concrètement la volonté de travailler ensemble. C'est en constatant l'existence d'une offre commune, des visites guidées estivales sur le patrimoine local, que les deux offices de tourisme du Marsan, des Landes d'Armagnac, ainsi que celui de Saint Sever, se sont unis pour proposer une offre globale sur l'est des Landes et construire une offre alternative à celle du littoral Landais. C'est dans ce cadre que s'est scellé un premier partenariat qui a donné naissance au projet "Les Landes Revisitées : le meilleur est à l'intérieur" avec l'harmonisation du tarif des visites, l'édition d'un programme sous couvert d'une charte graphique commune, ainsi que de l'édition d'un Pass'Visite dont l'achat dans n'importe quel office de tourisme des territoires partenaires, offre 50% de réduction sur l'ensemble des visites.

Si, à l'heure actuelle, il est trop tôt pour dresser le bilan de cette action, on peut déjà mesurer les retombées médiatiques qui ont été importantes.

5- Le Programme Local de Formation: bases et objectifs partagés

- **Mieux Connaître les 2 territoires et analyser les typologies de clientèles**
 - o Étudier la fréquentation touristique du territoire (OT et prestataires) et les profils clientèles
 - o Faire l'état des lieux de l'offre en infrastructures et en offres sur le territoire (écotourisme, œnotourisme, événements, itinérances...)
- **Structurer l'offre des 2 territoires et créer des produits communs (événements, séjours...)**
 - o Identifier des leviers d'animation et l'offre pouvant être développée en commun
- **Optimiser les indicateurs d'activité (de l'existant à des indicateurs plus performants)**
 - o Mettre en place des indicateurs de l'activité économique et des retombées des actions
 - o Mettre en place des tableaux de bords internes de suivi activités (boutique, événements, fréquentation...)
 - o Stratégie de communication pour diffuser l'information sur ces indicateurs auprès des clientèles des OT (élus, socioprofessionnels...)
- **Renforcer la relation avec les prestataires**
 - o Communiquer auprès des prestataires et élus les résultats de l'OT et son rôle sur le territoire
 - o Définir des supports de communication pertinents avec les prestataires (blog, newsletter, site pro, courrier ...)
 - o Développer la diffusion de l'information via les prestataires

- o Valoriser les services proposés par les offices de tourisme aux prestataires pour la diffusion de leur offre
- **Structurer la stratégie de communication numérique des 2 territoires**